



**Projet de Procès-verbal de la réunion du Comité directeur fédéral
Mercredi 4 et jeudi 5 mars 2026
Au Siège fédéral – 23, rue Raspail, 94 200 Ivry-sur-Seine, ainsi qu’en visioconférence**

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION DU PRESIDENT	3
2. ÉCOUTE ET DIALOGUE	3
PRESENTATION DES COMPTES 2024 DES COMITES.....	5
3. FINANCE	7
CLOTURE DES COMPTES 2025	7
4. COMMERCIALISATION	10
POINT D'ETAPE SUR LES TRIBUS PARTENAIRES	10
5. SECRETARIAT GENERAL.....	14
REFONTE DES STATUTS : CADRE ET CALENDRIER	14
6. DIRECTION	17
MISSION 500 000 MEMBRES : PLAN D'ACTION 2026	17
7. SANTE BIEN-ÊTRE/COMMISSION MEDICALE.....	19
FEUILLE DE ROUTE DU GROUPE DE PREVENTION DE L'ACCIDENTOLOGIE.....	19
8. RENCONTRES SPORTIVES	20
PROJET FAST HIKING.....	20
9. ÉTHIQUE ET DEONTOLOGIE.....	23
RESULTAT DU QUESTIONNAIRE SUR LES VIOLENCES	23
10. COMMISSION NUMERIQUE.....	24
SENSIBILISATION A LA DEMARCHE DE CYBERSECURITE.....	24
INSTALLATION DE LA DOUBLE AUTHENTIFICATION POUR LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR	24
11. COMMISSION SENTIERS ET ITINERAIRES	26
NORMALISATION ET QUALIFICATION DES ITINERAIRES : PISTES PROPOSEES	26
12. DEVELOPPEMENT DURABLE.....	30
CHEMINS RURAUX, CHARTE DE MIXITE, PROJETS	30
13. COMMUNICATION	35
PROJET CADRE 2027, 80 ANS DES GR®	35
14. QUESTIONS DIVERSES	37
15. CLOTURE	37



Le Comité directeur fédéral s'est réuni à Ivry-sur-Seine et en visioconférence.

Administrateurs fédéraux présents :

Patricia Alliot-Guichard, Claudine Allu, Josiane Barailler, Christophe Billard, Maryse Brauge, Frédéric Brouet, Frank Charbonnier, Marianne Clarté, Hervé David, Francine Dieval, Philippe Gamen, Michel Geiser, Annette Gogneau, Évelyne Husson, Gilles Jacquet, Laure Koupaliantz, Catherine Kabani, Christian Lesieur, Olivier Mangin, Chantal Michel, Frédéric Montoya, , Michel Simon, Éric Tétu, Philippe Vallée, Gilles Vicrobeck, Jacqueline Winnepeninckx-Kieser

Étaient présents également :

- Katia Cizo, Responsable du secrétariat général et affaires juridiques
- Séverine Ikkawi, Directrice des Relations extérieures et affaires internationales
- Alexandre Durand, Directeur général
- Jérémie Penninckx, Représentant des salariés

Participants invités :

- Henri Schartz, Commissaire aux comptes
- Thierry Lesselier, Directeur du département itinéraires et éditions
- Matthieu Boher, Conseiller technique national
- Gonzalo Gutierrez, Responsable des systèmes informatiques
- Claire Chevalier, Bénévole
- Astrid Andersen, Chargée de mission appels d'offres et projets d'itinéraires
- Bernard Cheneau, Président du Comité FFRandonnée Vendée
- Eloi Bebey, Juriste

Administrateurs excusés et représentés :

- Jackie Braye (excusée, pouvoir à Christophe Billard)
- Hervé David (excusé le 05/03, pouvoir à Annette Gogneau)
- Annie Marimao (excusée, pouvoir à Claudine Allu)
- Florence Vougnon (excusée, pouvoir à Michel Simon)

Administrateurs excusés et non-représentés :

- Philippe Gamen (excusé le 5/03)
- Gilbert La Porte (excusé les 4 et 5/03)
- Brigitte Scotton (excusé les 4 et 5/03)
- Michel Simon (excusé le 5/03)
- Richard Carlon (excusé les 4 et 5/03)



La séance est ouverte le 4 mars 2026 à 9 heures 36 sous la présidence de Frédéric Montoya.

1. Introduction du président

Frédéric Montoya indique que la préparation du congrès de la FFRandonnée est bien engagée. Les comités ayant tenu leurs assemblées générales, les inscriptions devraient connaître un coup d'accélérateur.

Le salon Paris Randos Nature a été une belle réussite, marquée par une forte mobilisation des bénévoles. La FFRandonnée a été mise à l'honneur à travers sa participation à plusieurs tables rondes. Ce salon correspond désormais davantage aux attentes de la Fédération que le salon Destinations Nature, plus axé sur le tourisme.

Afin d'approfondir certains sujets, la décision a été prise d'organiser des comités directeurs thématiques. Un premier comité de ce type a été consacré au GR® Aventures, initiative qui va dans le sens de l'appétence des jeunes pour l'itinérance et qui présente l'intérêt de promouvoir des destinations peu connues. La CNSI organise elle aussi des réunions thématiques, des « CNSI Flash ».

Frédéric Montoya souligne que l'objectif de 500 000 membres est toujours en ligne de mire. Cette ambition repose sur un triptyque : une campagne de dons massive, le parrainage de tronçons GR® et la carte des Amis de la randonnée.

Les présidents des comités régionaux ont été réunis afin de leur proposer d'être les coordinateurs des 80 ans de la FFRandonnée. Comme prévu, les retours varient d'une région à l'autre. Certaines se coordonneront avec leurs comités départementaux, tandis que d'autres laisseront ces mêmes comités faire leurs propres propositions.

Frédéric Montoya indique enfin qu'il a participé à l'AG d'Ile-de-France la veille et qu'il sera en Bourgogne-Franche-Comté le week-end prochain et en région PACA le 14 mars.

2. Écoute et dialogue

La parole est donnée à trois régions : le Grand Ouest, le Grand Sud-Est et le Grand Nord.

Patricia Alliot-Guichard indique que la région Grand Ouest est confrontée à une sérieuse problématique avec le GR®3. Longeant la Loire, ce sentier est aujourd'hui goudronné sur une grande partie de sa longueur pour faire la part belle aux vélos — l'activité est en effet fortement encouragée par les départements. Le parcours a tant de succès que des touristes chinois viennent même en car, se désole le président de la Fédération de cyclotourisme. Non seulement cette situation pose des problèmes de sécurité pour les piétons, mais en plus les cyclistes accaparent tous les hébergements. En fin de compte, ce GR®, qui fêtera bientôt ses 80 ans, est en train d'échapper aux randonneurs.

Frédéric Montoya demande s'il existe une représentation interrégionale du GR®3.



Séverine Ikkawi va se renseigner. Elle prévient cependant que les relations avec le CRT de la Loire ont toujours été tendues. Le fait est que le vélo est beaucoup plus rémunérateur. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les Pays de la Loire ont inventé le label Accueil Vélos. Une solution pourrait consister à passer par ADN Tourisme.

Frédéric Brouet suggère de prendre contact avec l'AF3V et d'organiser la cohabitation avec les vélos en défendant l'aménagement d'un itinéraire compacté d'une largeur suffisante. Cette solution permettrait de garantir la sécurité des randonneurs tout en promouvant la non-artificialisation.

Frédéric Montoya approuve pleinement cette suggestion, mais sa mise en œuvre se heurte à un problème de coût.

Séverine Ikkawi souligne que la FFRandonnée n'est jamais parvenue à travailler concrètement avec l'AF3V. Pour autant, cet interlocuteur est incontournable.

Laure Koupaliantz recommande de s'adresser au Réseau vélo et marche, principal référent du développement du vélo.

Michel Geiser, qui s'exprime au nom de la région Grand Sud-Est, demande un point sur la gratuité de l'application MaRando pour les baliseurs bénévoles non licenciés. Il souhaite par ailleurs savoir si l'algorithme a été revu en ce qui concerne la gestion des dénivelés.

Frédéric Montoya rapporte les dires de Jérôme Pointeau, lequel lui a assuré que l'algorithme de MaRando était le plus précis au monde en matière d'altimétrie.

Jérémy Penninckx indique que la gratuité de l'application sera mise en place après la refonte du SGVF, en septembre, de façon à éviter d'avoir à payer certains développements deux fois. La gratuité ne concernera pas le Scan 25, mais seulement la possibilité de créer des tribus en illimité. Par ailleurs, l'algorithme sera décliné sur MaRando au second semestre.

Michel Geiser demande si la charte du balisage peut être étendue aux sécateurs électriques et si l'assurance peut couvrir l'utilisation de ces matériels.

Christophe Billard signale que les services du siège sont compétents pour répondre aux demandes de ce type.

Frédéric Montoya fait savoir que des groupes de travail ont été mis en place dans le cadre de la renégociation du contrat d'assurance.

Michel Geiser précise que les services lui ont apporté une réponse. Il tenait simplement à informer également les membres du comité directeur du sujet.

Katia Cizo a reçu une alerte concernant le comité de Haute-Loire. Le président a donné sa démission et les deux salariés sont en arrêt. Le comité accuse en outre un déficit important.



Frédéric Montoya, qui s'est rendu sur place l'été dernier, a bien perçu des dissensions entre le président et son comité directeur. Il va contacter le président de la région AURA pour faire un point.

Au nom de la région Grand Nord, **Olivier Mangin** rapporte avoir été convié à rencontrer le président du comité départemental du Nord, une occasion qui a été mise à profit pour renouer les liens avec ce département. Pour ce qui est des AG, il est à noter que les nombreuses informations communiquées par les services ont pu semer la confusion et expliquer un manque de positionnement sur la politique tarifaire. Ce constat milite pour une meilleure complémentarité entre les régions et les départements. Olivier Mangin tient par ailleurs à saluer la qualité des AG des comités de la Somme et de l'Aisne. À l'inverse, un club du comité du Val-d'Oise a quitté la salle en reprochant à la FFRandonnée de « s'en mettre plein les poches ».

Frédéric Montoya souligne que les services ont conçu un excellent argumentaire pour justifier l'augmentation de 2 euros de l'adhésion. Les résultats des votes ont montré que cet argumentaire avait été compris. Pour ce qui est de l'affiliation, en revanche, les réticences ont été plus nombreuses en raison d'un défaut d'explication. Frédéric Montoya présentera ses excuses au congrès pour ce manquement.

Jérémy Penninckx fait savoir que la commission écoute et dialogue a validé la création d'une cellule opérationnelle ayant vocation à traiter les problèmes de gouvernance. Composée de Patricia Alliot-Guichard, Michel Simon, Richard Carlon, Jérémy Penninckx et du conseiller territorial concerné, elle a pour mission de faciliter le dialogue et de définir un premier niveau d'actions à mettre en œuvre. La semaine dernière, la cellule s'est réunie pour la première fois afin d'apporter son soutien au comité Normandie, confronté à des difficultés avec sa commission régionale formation.

Présentation des comptes 2024 des comités

Claire Chevalier en vient à la présentation des comptes 2024 des comités départementaux et régionaux. Ces travaux ont été réalisés à partir des données transmises par les comités à l'issue de leurs assemblées générales. Pour l'exercice 2024, les données ont été communiquées tout au long de l'année 2025 (la transmission des données est une obligation statutaire pour les comités). Des échanges plus nombreux avec les comités permettront une remontée des données plus rapide et une simplification de cette tâche à partir de cette année.

Après un déficit en 2023, le résultat total des comités départementaux redevient positif en 2024, avec un excédent de 282 000 euros. Dans le détail, 65 comités affichent un résultat excédentaire en 2024, contre 41 en 2023. Le montant des réserves atteint 10,060 millions d'euros, avec une moyenne de 111 000 euros et une médiane de 90 000 euros. La trésorerie s'établit à 12,902 millions d'euros, en progression depuis 2021 à périmètre comparable.

Claire Chevalier a par ailleurs effectué une analyse comparative des comités départementaux en fonction du nombre de licenciés et du ratio produits/charges. Il en ressort que les plus petits comités ont besoin de 84 euros par licencié en moyenne pour engager leurs actions,



chiffre qui tombe à 33 euros pour les plus gros. Cette dégressivité s'observe de manière linéaire, sauf pour quelques gros comités dont les charges sont supérieures aux produits.

Frédéric Montoya tient à saluer Claire Chevalier pour ce travail d'analyse.

Applaudissements.

Claire Chevalier indique ensuite que le résultat des comités régionaux est déficitaire, mais dans des proportions nettement moindres que les années précédentes, à -9 167 euros. Le total des réserves s'élève à 1,837 million d'euros, montant en diminution par rapport à 2023, notamment en raison des actions menées par les comités. La trésorerie des comités régionaux est en progression constante depuis 2022.

Frédéric Montoya met en avant la nécessité pour les comités de se positionner en tant que prestataires pour justifier leur niveau de leurs réserves vis-à-vis des régions et des départements.

Claire Chevalier attire l'attention sur plusieurs points de vigilance. Sur le plan comptable, la disparité des logiciels comptables conduit à des restitutions hétérogènes et les méthodes de comptabilisation peuvent différer, situation qui rend complexe les comparaisons entre comité. Un référentiel comptable doit donc être mis en place, tout en veillant au respect de la règle de permanence comptable. Les actions prioritaires pour 2026 concernent notamment la distinction entre prestations et subventions, les abandons de frais et la valorisation du bénévolat.

Pour mémoire, 52 comités départementaux ont transmis des informations sur le bénévolat, contre 60 en 2023. Le bénévolat a représenté 331 572 heures en 2024, soit une moyenne de 6 376 heures par comité, l'équivalent de 4 ETP par an, soit 12 millions d'euros.

Marianne Clarté laisse entendre que le chiffre est sous-évalué, au regard des nombreuses activités effectuées.

Claire Chevalier est partie des données transmises. Il est certain qu'elles sont sous-évaluées.

Pour 2026, les objectifs sont les suivants :

- améliorer le délai de restitution des comptes des comités ;
- faciliter la tâche des comités (webinaire, notes, envoi d'une synthèse) ;
- détecter les besoins de formation et d'information.

Un groupe de travail nommé Les Compagnons de la Trésorerie et composé de 11 personnes de profils différents a été constitué en 2025. Ce groupe a aidé à rédiger les notes qui ont été transmises aux comités.

Claire Chevalier pointe par ailleurs deux enjeux : tenir compte de la disparité des comités et améliorer la pertinence de l'analyse des comptes.



Elle commente ensuite un graphique détaillant le nombre de mois de couverture de charges par rapport aux réserves. Pour les comités départementaux affichant moins de six mois de couverture, le constat doit être nuancé, car ces comités généreront des produits importants grâce à la vente de prestations. Le groupe de travail formulera donc des propositions pour revoir cet indicateur de risque. Pour mémoire, les produits des comités départementaux ont progressé de 39 % par rapport à 2021 et leurs charges de 48 %. Les produits et charges des comités régionaux n'appellent pas de commentaire particulier.

Frédéric Montoya note tout de même que la part des subventions dans les produits est passée de 34 % en 2021 à 20 % en 2024.

À l'issue de cette présentation, Frédéric Montoya plaide pour l'utilisation d'un même outil comptable par l'ensemble des comités.

Claire Chevalier souligne que la tâche s'annonce difficile, chaque comité étant décisionnaire en ce domaine.

Philippe Vallée exprime sa gratitude à Claire Chevalier pour le travail accompli et souligne la difficulté de lui succéder à la gestion des comptes de la FFRandonnée.

La séance est suspendue de 11 heures 01 à 11 heures 19.

3. Finance

Clôture des comptes 2025

Henri Schvartz et Thierry Lesselier rejoignent la réunion.

Philippe Vallée précise en préambule que l'année 2025 a été une année de transition pour la FFRandonnée sur le plan comptable et financier, les deux exercices précédents s'étant soldés par une perte cumulée de plus de 1,1 million d'euros. Il adresse ses sincères remerciements aux bénévoles et aux salariés, qui ont accepté de réduire certains budgets à partir du mois de juin. Parmi les sujets d'attention pour 2026 et les années futures, il cite la baisse tendancielle des ventes d'éditions papier et les provisions à passer pour les invendus. Par ailleurs, le contexte géopolitique conduit à s'interroger sur l'évolution des subventions. Philippe Vallée entrevoit par ailleurs plusieurs points positifs, au premier rang desquels la « mission 500 000 membres » et la carte des Amis de la randonnée.

Les éléments marquants du budget 2025 sont les suivants :

- une baisse des ventes de topoguides ;
- Le décalage de la commercialisation des tribus partenaires ;
- l'activation d'un plan de réduction des charges dès l'été 2025 ;
- la confirmation du soutien d'Atout France sur les tribus partenaires ;
- un rythme de souscription d'adhésion 2025-2026 favorable ;
- un pilotage optimisé au service d'une amélioration du résultat.



A fin décembre 2025, le nombre d'adhésions a progressé de 2,1 % par rapport à 2024.

Alors que le budget initial tablait sur un déficit de -96 000 euros, le résultat final s'est établi à -46 000 d'euros, après une prévision d'atterrissage à -154 000 euros.

Les produits d'exploitation progressent par rapport à 2024, pour atteindre 12,292 millions d'euros. Cette augmentation s'explique par l'encaissement des licences et par la hausse tarifaire votée voilà deux ans. Les cotisations représentent 57,63 % des produits d'exploitation, contre 54,88 % en 2024. La part des ventes de biens (Topoguides, boutique, etc.) est quant à elles passée de 21 % à 18 %. Les prestations sont en diminution moins sensible. Les parrainages sont également en baisse, mais de bonnes nouvelles s'annoncent pour 2026.

Les charges de l'exercice 2025 sont légèrement en baisse par rapport au budget initial. Les charges liées aux versements aux comités ont mécaniquement augmenté du fait de la répartition des produits de l'adhésion individuelle, pour atteindre 4,014 millions d'euros. Dit autrement le budget de la FFRandonnée n'est pas de 12 millions d'euros, mais de 8 millions d'euros.

Frédéric Montoya signale que toutes les fédérations sportives fonctionnent ainsi.

Philippe Vallée prévient que le système de rémunération de la FFRandonnée devra être revu, arguant que seul l'effet-prix joue désormais, le nombre de licenciés ne progressant plus de manière significative.

Frédéric Montoya rappelle que la « mission 500 000 membres » vise justement à y remédier.

Philippe Vallée fait valoir qu'à ce jour, certains membres ne cotisent pas.

Les frais de personnel continuent de progresser, passant de 30,5 % à 31,8 % du chiffre d'affaires, tandis que les amortissements augmentent en lien avec le projet immobilier.

Alexandre Durand indique que le départ d'un certain nombre de responsables en 2026 produira ses effets dans les comptes à mi-année.

Philippe Vallée signale tout de même qu'en 2022, la part des frais de personnel n'était que de 27 %.

Marianne Clarté objecte que la FFRandonnée mène davantage d'actions aujourd'hui.

Pour un chiffre d'affaires moindre, tempère **Philippe Vallée**.

Frédéric Montoya partage le constat, mais la FFRandonnée est une association, pas une entreprise dont le chiffre d'affaires progresse à mesure qu'elle vend des prestations. D'où la nécessité de mener la « mission 500 000 membres » à bien.



Marianne Clarté cite l'exemple de son comité départemental. Ce dernier est en déficit, mais cela s'explique par l'action menée auprès des écoles. Dans deux ans, cet investissement devrait porter ses fruits.

Frédéric Montoya abonde en ce sens, mentionnant les 60 000 euros qui seront mobilisés pour la campagne d'adhésion et dont le retour sur investissement ne sera pas immédiat.

Philippe Vallée déclare que l'action évoquée par Marianne Clarté relève d'une mission de service public. À ce titre, elle doit être financée par l'État ou les collectivités. Le balisage peut également s'apparenter à une mission de service public.

Le résultat d'exploitation s'est amélioré en 2025, dégageant même un léger excédent. Les nouvelles règles comptables relatives aux subventions d'investissement ont joué en faveur de la FFRandonnée.

En baisse par rapport à 2024, le bénévolat reste supérieur à son niveau de 2023.

La FFRandonnée a renoué avec une capacité d'autofinancement positive, critère essentiel pour financer les futurs investissements.

Les fonds propres sont en légère diminution, situation qui n'a toutefois rien d'alarmant. L'objectif est de dégager en 2026 un résultat suffisant pour les conforter.

Le montant des placements a fortement diminué entre 2023 et 2024, sachant que sur les 6 millions d'euros investis dans l'immeuble de la FFRandonnée, 3 millions d'euros ont été autofinancés. La baisse de 600 000 euros constatée en 2025 s'explique quant à elle par le remboursement de dettes de court terme.

Le ratio de solvabilité est passé de 23,05 % en 2023 à 18,7 % en 2024, avant de remonter à 19,3 % en 2025, un niveau qui doit encore être amélioré. Le ratio d'endettement se situe à 95,9 %, un niveau acceptable.

Enfin, plusieurs indicateurs d'activité ont été élaborés avec Alexandre Durand.

Alexandre Durand indique ensuite que les effectifs de 2025 sont plutôt stables par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu des départs à la retraite, ils devraient connaître une baisse en 2026. La direction technique nationale a par ailleurs enregistré 3 départs fin 2025 (certains remplacements ont déjà été opérés).

Philippe Vallée énumère en conclusion les priorités pour 2026 :

- accroître le nombre de licenciés ;
- améliorer les outils de gestion des licences. (cf. les travaux sur le SGVF) ;
- continuer à instaurer la culture du résultat ;
- donner envie de rejoindre la FFRandonnée avec une politique volontaire sur les thèmes de l'accompagnement et de la bienveillance.



Il remercie à la fois les bénévoles et les salariés, qui ont contribué aux efforts financiers.

Frédéric Montoya insiste sur l'importance des indicateurs de suivi pour détecter les écarts rapidement, comme cela a été le cas à l'été 2025.

Alexandre Durand abonde en ce sens. Ces indicateurs garantissent un pilotage fin, condition nécessaire pour décider des arbitrages à rendre afin d'améliorer le résultat. Les différents services ont ainsi tous contribué à l'effort de contraction budgétaire sur les charges.

Henri Schwartz signale que le processus d'établissement des comptes a, tout au long de l'année, nourri les échanges entre le commissaire aux comptes et la FFRandonnée. Ces échanges ont notamment porté sur les outils à mettre en place pour anticiper les dépenses à venir. Aucune anomalie significative n'a été relevée sur les comptes présentés. Comme mentionné précédemment, le nouveau règlement comptable a notamment conduit à reclasser la reprise de quote-part des subventions d'investissement en résultat d'exploitation. Les annexes restent à contrôler, mais la certification ne sera pas remise en cause.

Le comité directeur approuve à l'unanimité les comptes 2025 et donne quitus aux administrateurs.

Le comité directeur décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2025 d'un montant négatif de 45 845 euros au report à nouveau. Après affectation du résultat 2025, le solde du report à nouveau s'élèvera à 192 706 euros.

Applaudissements.

4. Commercialisation

Point d'étape sur les tribus partenaires

Thierry Lesselier indique qu'après trois ans d'existence, MaRando compte près de 11 000 parcours et 20 000 points d'intérêt. La notation des utilisateurs est excellente, comprise entre 4,6 et 4,7 sur 5 sur les stores d'applications. Plus de 7 000 commentaires ont été saisis sur l'application, renforçant encore la notoriété sur les stores. L'application a été téléchargée environ 860 000 fois, mais le nombre d'utilisateurs dépasse le million. La majorité des utilisateurs ont entre 50 et 64 ans et entre 35 et 49 ans (alors que la moyenne d'âge des licenciés est de 66 ans). Dernier chiffre à noter, MaRando compte 7 500 tribus, dont 930 payantes (les licenciés bénéficient d'une tribu gratuite, tout comme le grand public pour une tribu de moins de 11 personnes).

Franck Charbonnier attribue la faible représentation des 65 ans et plus au fait qu'ils utilisent probablement une application qu'ils avaient téléchargée avant la mise en place de MaRando.

Marianne Clarté avance pour sa part que les plus de 65 ans sont davantage habitués à utiliser les cartes.



Thierry Lesselier signale que l'IGN constate une diminution de ses ventes de cartes papier et une forte progression de l'utilisation de ses produits numériques.

Christian Lesieur rapporte que la carte et la boussole sont encore nécessaires pour le BF de randonnée.

Frédéric Brouet fait observer que les tranches d'âge qui ont été définies ne sont pas homogènes, ce qui peut influencer sur le résultat. Les tranches 18-24 ans et 25-34 ans sont plus réduites que les tranches 35-49 ans et 50-64 ans.

Thierry Lesselier insiste sur le constat majeur selon lequel 75 % des utilisateurs de l'application sont plus jeunes que l'âge moyen des licenciés, atout qui est mis en avant dans le cadre de la prospection menée auprès des collectivités locales.

Jérémie Penninckx commente ensuite la page d'accueil des tribus partenaires, laquelle comprend bien entendu une carte, mais aussi un fil d'actualités, des événements, des pages éditoriales (risques d'incendie, d'inondation, etc.) ou encore des informations pratiques. Six tribus sont aujourd'hui au catalogue : Rando Santé, Sur les pas des Huguenots et des Vaudois (payante), Cirque de Navacel, Pays d'Uzès (payante), Hérault Tourisme et Fast Hiking. Parmi les tribus à venir, qui seront toutes payantes, citons la collectivité locale de Guyane, le parc naturel régional de Corse, Catalunya, Gard Tourisme et Only Vosges. Les tribus partenaires représentent aujourd'hui près de 15 000 euros pour la FFRandonnée.

Lancée en novembre 2025, la prospection est assurée par l'équipe commerciale et l'équipe de pilotage du service Développement du réseau et de la vie associative. Les comités territoriaux ont été catégorisés en trois groupes : 20 autonomes (suivi léger), 52 à accompagner (appui structuré) ou 17 sans action de prospection en propre (pilotage par le siège). Trente rendez-vous ont été assurés depuis novembre 2025, qui ont donné lieu à 10 demandes de devis.

En janvier 2026, une campagne d'emailing a été lancée auprès d'une centaine d'utilisateurs professionnels de MaRando, avec pour résultat 14 demandes entrantes. La démarche va se poursuivre avec les communautés d'IGN Rando, puis auprès des collectivités déjà présentes sur MaRando à travers les flux.

Les intérêts exprimés par les prospects concernant MaRando sont les suivants :

- une visibilité nationale ;
- une vitrine qualitative ;
- un outil tout-en-un ;
- la légitimité de la FFRandonnée ;
- l'interconnexion avec les outils existants (Cirkwi, Apidae, Geotrek, etc.) ;
- la valorisation du territoire.

Parallèlement, un certain nombre de freins sont mentionnés :

- la contrainte budgétaire (motif le plus cité) ;



- des ressources humaines limitées ;
- la période électorale ;
- une stratégie de territoire pas toujours bien définie ;
- l'existence d'un outil concurrent déjà en place ;
- l'absence de multi activités (exemple : le vélo) dans l'application.

Alexandre Durand avance l'idée de proposer une prestation complémentaire d'animation de tribu partenaire pour pallier le problème de ressources humaines.

Thierry Lesselier explique que, du point de vue du siège, il est difficile d'animer une communauté que la FFRandomnée ne connaît pas. En outre, il faudrait s'assurer que le comité soit en mesure d'allouer les moyens humains nécessaires. Mieux vaut expliquer aux collectivités que la modération à mettre en œuvre est gérable.

Christian Lesieur s'interroge quant à une possible concurrence de Cirkwi. Son interlocuteur au comité du tourisme d'Eure-et-Loir lui a en effet rétorqué qu'il payait déjà 2 000 euros par an pour cet outil.

Thierry Lesselier précise que Cirkwi ne vend pas une application, mais la possibilité d'afficher un parcours sur son site Internet. Il faut donc expliquer que les deux offres sont complémentaires. Il est d'ailleurs envisagé de proposer une réduction sur MaRando aux collectivités déjà en relation avec Cirkwi.

À propos de l'absence de multi activités, **Frédéric Montoya** suggère d'approcher la Fédération de cyclotourisme.

Thierry Lesselier signale que MaRando offre techniquement la possibilité d'ajouter des activités. Il suffit de présenter cette possibilité aux collectivités. Introduire un nouvel acteur paraît en effet beaucoup plus complexe, notamment au regard des problématiques de rétribution.

Jérémie Penninckx rapporte que Hérault Tourisme a saisi quelques parcours de trail.

Les messages clés à retenir sont les suivants :

- le produit est apprécié ;
- presque tous les comités ont été contactés ;
- l'emailing commercial a produit de bons résultats ;
- les rendez-vous ont été de qualité.

Ce projet est un projet au long cours qui nécessitera un nouveau bilan dans six mois.

Thierry Lesselier passe en revue les points négatifs :

- le calendrier a été décalé, Atout France ayant tardé à accorder sa subvention ;
- le volume de contrats est pour l'heure limité (mais 30 sont prévus en 2026) ;
- la tarification, basée sur le budget de structure, fige les négociations ;



- la mobilisation de tous est nécessaire.

Jérémie Penninckx souligne que le prix ne doit pas être bloquant. À cet égard, la tarification s'appuiera plutôt sur le budget de promotion touristique et la tranche supérieure devrait être supprimée. La FFRandonnée met en avant le caractère non marchand de son modèle, ce qui plaît aux collectivités. L'urgence est d'avoir des tribus partenaires, sachant que c'est à partir de la deuxième année que le modèle sera rentable (le prix de lancement ne s'appliquera plus et le travail à effectuer sera moindre).

Par ailleurs, le concept de tribus partenaires a vocation à être décliné au niveau des clubs, voire des comités. Deux tests ont été réalisés avec le club du Binic Rando et l'Université du temps libre, qui ont pu paramétrer leurs tribus. Les retours sont extrêmement positifs.

Thierry Lesselier y voit une manière de fidéliser les clubs au sein de la FFRandonnée.

Frédéric Montoya se félicite que les conseillers territoriaux aient intégré la démarche avec succès. Il insiste par ailleurs sur l'importance d'accompagner les comités afin qu'ils fassent évoluer leur paradigme économique vers la commercialisation. Frédéric Montoya s'enquiert par ailleurs des fonctionnalités auxquelles ont accès les partenaires.

Thierry Lesselier répond qu'ils ont accès à un back-office à partir duquel ils peuvent gérer leurs événements, leurs parcours, leur fil d'actualités, etc. Compte tenu des moyens limités de l'équipe de MaRando, l'idée est d'y associer les comités — l'autonomie de la collectivité passe en effet par une prise en main du back-office.

Jérémie Penninckx précise que le pack tribus partenaires comprend une réunion de lancement et un support.

Thierry Lesselier ajoute que les questions purement techniques sont traitées par Cirkwi.

Frédéric Montoya soulève la problématique du contrôle de la qualité des itinéraires saisis. Que peut faire la FFRandonnée si l'un de ces itinéraires est exclusivement routier ?

Thierry Lesselier rapporte que, dans le Calvados, le comité a justement profité de MaRando pour vendre des prestations d'aménagement. D'une manière générale, le comité peut prendre contact avec la collectivité pour qualifier un parcours ou le modifier.

Jérémie Penninckx fait savoir que des garde-fous ont été mis en place, avec notamment une charte de publication comprenant des recommandations et un contrôle qualité post-publication. Une collectivité n'a pas intérêt à maintenir un parcours de mauvaise qualité, car il génère des commentaires négatifs. Une collectivité peut aussi solliciter l'avis du comité sur des parcours, comme l'a fait récemment Gard Tourisme.

Frédéric Montoya recommande d'intégrer les e-clubs dans la réflexion.

Thierry Lesselier indique que c'est bien prévu.



La séance est suspendue de 13 heures 01 à 14 heures 03.

5. Secrétariat général

Refonte des statuts : cadre et calendrier

Frédéric Montoya indique qu'une réflexion a été lancée en début d'année afin de revoir les statuts de la FFRandonnée, l'objectif étant d'entériner cette refonte avant la fin de la mandature et de la soumettre à l'AG de 2027.

Katia Cizo rappelle que la dernière modification des statuts datait de 2024 et faisait suite à la loi de démocratisation du sport. La refonte en cours de réflexion concernera également les statuts types des comités régionaux, départementaux et ultramarins.

Dans le préambule, seront rappelées les quatre valeurs de la FFRandonnée :

- le bénévolat ;
- la pratique démocratique ;
- le développement durable et l'inclusion ;
- l'ouverture sur le monde des randonneurs, des marcheurs et des sports de nature.

La démarche de refonte vise à :

- définir des choix politiques pour la FFRandonnée ;
- identifier les articles critiques par rapport à ces choix ;
- proposer des alternatives sur les points de désaccord.

Pour ce faire, des séances de travail de deux heures s'étaleront jusqu'à l'automne. L'objectif est que le comité directeur valide la nouvelle mouture des statuts en décembre pour une validation en AG en mars ou avril 2027.

Un groupe de travail a été constitué, dont les membres sont les suivants :

- Frédéric Montoya ;
- Claudine Allu ;
- Éloi Bebey ;
- Richard Carlon ;
- Katia Cizo (pilote)
- Marianne Clarté ;
- Un/e président/e de comité départemental (à désigner) ;
- Christian Duplessis (comité régional Normandie) ;
- Alexandre Durand ;
- Michel Furet ;
- Annette Gogneau.



Le premier axe de travail sera celui de la gouvernance fédérale. À cet égard, les définitions des rôles et compétences de chaque instance (bureau, comité directeur) seront à renouveler ou réaffirmer pour notamment mieux faire valoir la parole des territoires.

Frédéric Montoya souligne que tout l'enjeu consistera à procéder à cette refonte tout en tenant compte des obligations légales imposées par la loi de démocratisation du sport. En tout état de cause, les territoires ne doivent plus être des citoyens de seconde zone : ils ont vocation à être consultés sur un programme. De même, il n'est pas satisfaisant que le président de la FFRandonnée soit désigné en tant que tête de liste du collège général. Frédéric Montoya soulève également la problématique du nombre de membres du comité directeur.

Frédéric Brouet explique que cette refonte doit être l'occasion d'aborder tous les sujets. À titre d'exemple, une représentation proportionnelle au sein du comité directeur pourrait être débattue.

Frédéric Montoya indique que le groupe de travail s'emparera de tous les sujets et fera des propositions au comité directeur.

Frédéric Brouet avance une autre suggestion : associer les comités à la réflexion.

Katia Cizo précise qu'il est bien prévu d'organiser des réunions avec les comités.

Marianne Clarté rapporte que, lors de sa première réunion, le groupe de travail est convenu de la nécessité de faire un benchmark auprès d'autres fédérations. Au passage, les premiers échanges ont davantage tourné autour d'une révision que d'une refonte des statuts, l'idée étant d'agir rapidement.

Gilles Vicrobeck recommande d'intégrer le président d'un comité ultramarin au sein du groupe de travail. Il propose de faire appel au président du comité de La Réunion.

Olivier Mangin explique que la réflexion sur la gouvernance doit aussi être menée en questionnant les futurs schémas économiques de la FFRandonnée.

Katia Cizo souligne que la démarche engagée aujourd'hui consiste en une modification des statuts a minima. La problématique soulevée par Olivier Mangin relève davantage du plan fédéral.

Alexandre Durand rebondit : la refonte actée en 2027 devra garantir une certaine agilité afin de tenir compte de la problématique soulevée par Olivier Mangin. La FFRandonnée a en effet vocation à renouveler son modèle économique et à s'ouvrir à un public plus large.

Marianne Clarté renvoie aux SCIC prônés par le ministère des Sports, dispositif permettant de concilier vocation associative et projet économique.

Alexandre Durand objecte que les SCIC n'ont pas vocation à remplacer les fédérations.



Frédéric Montoya revient sur la suggestion de Frédéric Brouet d’instaurer une représentation proportionnelle. Le risque serait que deux ou trois élus se revendiquant de l’opposition et déchargés de tout dossier prennent la place de personnes désireuses de s’investir. Par ailleurs, la FFRandonnée a démontré lors de la précédente mandature sa capacité à intégrer des personnes figurant sur d’autres listes — Frédéric Montoya en a été le premier concerné. Il est également à noter que le souhait d’une représentativité la plus large possible et la volonté de réduire le nombre de membres du comité directeur sont deux objectifs contradictoires. Le nombre de membres du collège général devra inévitablement diminuer. De plus, un président issu du collège général traduit une forme de mépris des autres collèges.

Katia Cizo rappelle que la loi de démocratisation du sport a obligé à créer des collèges « entraîneurs » (animateurs) et « arbitres ». Or les critères de désignation au sein de ces deux collèges n’ont rien d’évident pour la FFRandonnée. Ainsi, des arbitres de rando-challenge ont été sollicités, alors que les arbitres de longe-côte sont davantage établis.

Frédéric Montoya fait observer que de nombreux membres du comité directeur ont expliqué que les statuts devaient refléter la politique de la FFRandonnée. Or la relance du rando-challenge justifie une représentation de leurs arbitres.

Katia Cizo signale que d’autres disciplines se développent aussi.

Christophe Billard constate lui aussi la forte prééminence du collège général. Concrètement, la présidence de la FFRandonnée revient mécaniquement à la tête de liste victorieuse de ce collège. L’alternative repose sur un scrutin indirect, mais qui n’est pas exempt d’inconvénients. Il faudra également s’interroger sur le rôle de l’assemblée générale.

Katia Cizo confirme qu’actuellement, le porteur de la liste élue est automatiquement déclaré président de la FFRandonnée. La question devra donc être posée d’une désignation au sein du comité directeur, avec possibilité d’une validation par l’assemblée générale.

Frédéric Montoya ne voit pas pourquoi un représentant des territoires ne pourrait pas se positionner sur un projet. Il n’est par ailleurs pas opposé à l’élection du président de la FFRandonnée par l’assemblée générale.

Katia Cizo indique qu’en ce qui concerne la gouvernance des comités, une réflexion devra être menée quant à la possibilité d’instituer une coprésidence, de façon à partager les responsabilités. Parmi les autres sujets à aborder, citons la révision des collèges au sein des comités ou le format statutaire des différentes commissions.

Enfin, d’autres propositions d’ordre plus général seront également étudiées :

- l’intégration de la licence unique ;
- la politique tarifaire des adhésions ;
- la possibilité de mettre en place une cotisation départementale et/ou régionale ;
- la répartition de la part des licences ;
- la création d’une conférence des départements ;



- le devenir des interrégions.

Katia Cizo pointe une aberration concernant la politique tarifaire. Aujourd'hui, un tarif est voté en assemblée générale départementale, puis en assemblée générale régionale, avant d'être à nouveau voté en assemblée générale fédérale.

Annette Gogneau s'interroge quant à l'utilité d'intégrer aux statuts des sujets comme les interrégions, la surcotisation ou la licence unique. Les statuts constituent en effet la loi des parties. À cet égard, ils doivent garantir une certaine stabilité. Elle propose de renvoyer ces sujets vers d'autres textes plus aisés à modifier, comme le règlement intérieur, ou vers d'autres instances.

Katia Cizo explique qu'en touchant les licences, la surcotisation impose certaines obligations. Il faut donc que les statuts prévoient la possibilité d'appliquer une telle surcotisation.

Annette Gogneau appelle également à ne rien imposer concernant les interrégions.

Katia Cizo souligne que certaines pratiques, comme les réunions des interrégions, doivent bien apparaître dans un texte, mais cela peut être dans le règlement intérieur.

Christophe Billard plaide pour une réflexion sur le caractère impératif des mandats.

Katia Cizo communiquera enfin le calendrier des travaux du groupe de travail.

6. Direction

Mission 500 000 membres : plan d'action 2026

Séverine Ikkawi rappelle que cette mission a largement occupé les débats au moment de la discussion sur le budget. Compte tenu de son périmètre, il a été convenu de faire un point d'étape à chaque réunion des instances fédérales de gouvernance. Cette mission consiste notamment à élargir le profil des personnes rejoignant la FFRandonnée.

Concernant l'adhésion associative, une enveloppe de 60 000 euros a été allouée à la campagne de rentrée sportive. Cette campagne pourrait être renforcée à la faveur d'une collaboration avec Malakoff Humanis, qui souhaite soutenir financièrement des dispositifs favorisant le « bien vieillir ». Les clubs de la FFRandonnée offrent justement la possibilité de faire de l'exercice physique tout en entretenant des relations sociales, deux leviers du « bien vieillir ». Le volet Rando Santé intéresse aussi tout particulièrement Malakoff Humanis. Enfin, le « bien vieillir » passe aussi par l'engagement, occasion de devenir bénévole à la FFRandonnée. Un dossier a donc été remis à Malakoff Humanis, dont une commission ad hoc doit se prononcer à la mi-mars. Outre un soutien financier, la mutuelle pourrait également apporter un soutien humain. Il permettrait aussi à la FFRandonnée de toucher de nouveaux publics à travers leurs sociétaires.



Thierry Lesselier signale ensuite que les ventes de RandoPass classiques se maintiennent malgré l'augmentation tarifaire. En revanche, celles des RandoPass Sport+, dont le prix est passé de 40 à 49 euros, ont diminué. Les relances incitent donc les adhérents à opter au moins pour un RandoPass classique. Une campagne de prospection pour le RandoPass classique sera bientôt lancée sur le fichier, suivie d'une campagne publicitaire de mars à août.

À propos de la refonte de *Passion Rando*, **Séverine Ikkawi** indique que les travaux avec *Latitude Magazine*, filiale de *Ouest France*, ont débuté. La nouvelle maquette sera présentée au comité directeur de juin. Les réflexions marketing s'engageront dans les prochains mois et un important travail est prévu sur le digital (les articles de *Passion Rando* seront mis en ligne sur la plateforme de contenus de *Ouest France*).

Patricia Alliot-Guichard fait savoir que la Fédération française de Cyclotourisme propose une version de son magazine accessible aux déficients visuels. Il serait bon de s'en inspirer.

Frédéric Montoya retient la suggestion. Il signale au passage que la ligne éditoriale sera davantage grand public qu'aujourd'hui.

Séverine Ikkawi acquiesce : l'idée est de passer du magazine de la FFRandonnée au magazine des randonneurs.

Thierry Lesselier rappelle ensuite qu'un travail d'analyse statistique a été effectué sur les utilisateurs de MaRando. Ce travail a permis de segmenter le fichier, en distinguant les usages de l'application (suivis de parcours, téléchargements GPx, PDF, dépôts d'avis, etc.). L'idée maintenant serait, par exemple, d'expliquer à un utilisateur qui a liké un parcours que ce parcours a été aménagé par des baliseurs et de l'inciter ainsi à faire un don.

Séverine Ikkawi signale par ailleurs que deux campagnes supplémentaires de collecte de dons seront organisées au printemps et à la fin de l'été. Trois agences ont été consultées pour concevoir les messages et les supports. Le comité directeur sera informé en temps voulu des actions prévues (emailing, réseau sociaux, fichiers partenaires, etc.). Parmi les autres actions s'inscrivant dans la « mission 500 000 membres », Séverine Ikkawi cite le parrainage de tronçons de GR® et la création d'une carte « sympathisant » (les trois agences de mentionnées ont été informées de ces projets, de façon que la communication soit cohérente).

Frédéric Montoya appelle à adapter le discours selon qu'il vise le don ou le parrainage.

Séverine Ikkawi rappelle en effet que le don s'adresse aux particuliers, alors que le parrainage vise les socioprofessionnels d'un territoire.

Frédéric Montoya souligne que le parrainage aura besoin d'actions de communication pour vivre.

Thierry Lesselier explique qu'il faudra concevoir un *storytelling* avec les comités afin de promouvoir les tronçons, l'idée étant de défendre le GR® dans son ensemble à travers eux.



Séverine Ikkawi pose la question du modèle économique. Le siège pourrait reverser aux comités concernés une partie des sommes perçues dans le cadre du parrainage des tronçons. Une autre piste consisterait à constituer une « cagnotte GR® » à répartir, sachant que le réseau n'est pas homogène.

Thierry Lesselier signale en effet que certains comités ne couvrent pas beaucoup de GR®. Ils pourraient donc ne pas bénéficier de cette manne. L'idée d'une cagnotte est effectivement pertinente.

Philippe Vallée rapporte qu'au Pays basque, des kilomètres sont vendus aux participants de la Korrika, une manifestation annuelle.

Frédéric Montoya souligne que les dons, le parrainage et la carte « sympathisant » constituent trois manières très distinctes de faire appel à la générosité. Il ne pourra pas être reproché à la FFRandomnée de ne pas avoir expérimenté des formules en adéquation avec son temps.

7. Santé Bien-Être/Commission médicale

Feuille de route du groupe de prévention de l'accidentologie

Catherine Kabani rappelle en introduction que l'augmentation de l'accidentologie constitue une réponse directe à la récente augmentation tarifaire imposée par l'assurance de la FFRandomnée. La démarche a été motivée par les rencontres de la DTN du mois de novembre et par un certain nombre de constats. Côté grand public, les randonneurs représentent 50 % des secours en montagne, avec un volume d'interventions en augmentation constante. Côté licenciés, l'assureur fait état de 830 déclarations en 2025, chiffre identique à celui de l'année précédente (ce qui pose tout de même la question de la qualité du suivi).

Les fractures constituent toujours l'essentiel des blessures, mais, contrairement aux années précédentes, un nombre croissant d'entre elles sont localisées à la tête. Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette évolution : une blessure à la tête incite davantage à appeler les secours qu'une blessure au poignet ; l'utilisation des bâtons s'est largement démocratisée (les médecins du sport préconisent d'ailleurs la non-utilisation des dragonnes). Le vieillissement de la population constitue probablement aussi un facteur explicatif. Au passage, 85 % des accidents surviennent au cours d'une pratique associative, mais ce chiffre s'explique peut-être par le fait que les licenciés déclarent davantage les accidents.

Les enjeux en matière de prévention se déclinent comme suit :

- étudier l'accidentologie (définir l'arbre des causes) ;
- prévenir les risques ;
- considérer le pratiquant au sens large.

Un groupe de travail a donc été constitué avec des bénévoles et des salariés. Deux réunions ont déjà été organisées et une troisième est prévue prochainement.



Parmi les actions déjà mises en œuvre, Catherine Kabani cite l'intégration de la procédure d'alerte et de déclaration d'accident dans la mise à jour du Memento. Un travail sera par ailleurs réalisé pour améliorer la collecte et l'analyse des données. La feuille de route prévoit aussi des formations pour les pratiquants, ainsi que l'information du grand public.

Christian Lesieur rapporte que de nombreux pratiquants ne déclarent plus les accidents, car c'est à eux désormais de le faire en ligne. En outre, une seule personne de WTW s'occupe des dossiers.

Catherine Kabani souligne que le plus important est que l'accident soit enregistré, condition nécessaire pour une prise en charge des soins. Après, une personne peut remplir la déclaration pour le compte d'une autre.

Frédéric Montoya appelle à sensibiliser les animateurs à l'accidentologie. Ils ont en effet un rôle important à jouer en matière de formation.

Franck Charbonnier signale que l'application MaRando propose une aide pour appeler les secours.

Catherine Kabani insiste sur l'importance de bien détailler les circonstances de l'accident pour en tirer des enseignements en matière de prévention.

Soumise au vote, la feuille de route du groupe de prévention est validée à l'unanimité.

La séance est suspendue de 16 heures 10 à 16 heures 33.

8. Rencontres sportives

Projet fast hiking

Matthieu Boher rejoint la réunion.

Frédéric Montoya rappelle que le fast hiking fait partie des priorités des rencontres sportives, aux côtés du rando-challenge et du longe-côte. Il milite fortement pour que les territoires promeuvent cette discipline.

Matthieu Boher précise en introduction que le développement du fast hiking au sein de la FFRandonnée est un projet à horizon de quatre ans. La présentation de ce jour s'appuie principalement sur les rencontres sportives. Ces rencontres peuvent en effet jouer le rôle de vitrine pour la FFRandonnée, avec un positionnement jeune, sportif, innovant et respectueux du développement durable. Ce projet de développement contribuera par ailleurs à atteindre l'objectif des 500 000 membres. Le budget alloué se veut maîtrisé en interne, mais l'idée est d'attirer à terme des financements externes pour développer ces circuits. Le fast hiking a une véritable carte à jouer par rapport au trail, pratique qui arrive à saturation.

Trois circuits s'adressant à des publics distincts seront proposés dans un premier temps :



- septembre 2026 : un e-challenge pour les tribus (tout public) ;
- septembre 2027 : une battle des régions (licenciés) ;
- septembre 2028 : un sponsor fast hiking tour (anciens traileurs).

E-challenge

Avec MaRando, le fast hiking devient un challenge régional virtuel et solidaire. Chaque sortie au départ de chez soi permet de cumuler des kilomètres-effort pour sa région. Les participants débloquent des niveaux comme dans un jeu vidéo, suscitant émulation et esprit d'équipe. Chaque kilomètre parcouru peut être aussi un geste solidaire, avec une somme reversée à une association. Le défi se termine par une finale réelle, pour se rencontrer et partager la passion du fast hiking.

Battle des régions

La battle des régions est un concept fédérateur qui célèbre le fast hiking au plus près des territoires. Pensée pour limiter les longs déplacements et donc réduire l'empreinte carbone des événements, la battle des régions repose sur des circuits régionaux, accessibles, responsables et ancrés localement. Le classement est établi en kilomètres-effort (et non par ordre d'arrivée). Chaque région organise son propre circuit. L'initiative serait lancée avec la région Occitanie, l'idée étant qu'une dizaine de régions intègrent le circuit d'ici à quatre ans et qu'elles organisent une finale le même week-end en septembre.

Sponsor fast hiking tour

Parmi les nombreux événements de fast hiking, la FFRandonnée pourrait labelliser 12 épreuves recensées dans le calendrier officiel des rencontres sportives fédérales et représentatives de la diversité paysagère de la France. Pour être classé, un fast hikeur doit participer à au moins trois événements et évoluer sur deux types de terrain au minimum (plaine, urbain, montagne, etc.). Le classement inclura le bonus écologique.

Matthieu Boher indique ensuite qu'une fête nationale du fast hiking sera organisée au mois de septembre, les régions étant libres de définir leurs règles de participation. La finale devra se tenir dans un lieu accessible en train, avec possibilité d'aller-retour dans la journée. Ce lieu ne sera révélé que sept jours avant l'événement. Un moment gastronomique sera également proposé dans un esprit de convivialité. Les participants pourront assister à des miniconférences et la fête sera aussi l'occasion de promouvoir une cause solidaire.

Frédéric Montoya souligne que la battle des régions et le sponsor fast hiking tour doivent trouver une façon d'associer le grand public. S'agissant de la fête nationale, prévoir une possibilité d'aller-retour dans la journée paraît illusoire. Il demande par ailleurs des précisions sur le financement des frais d'organisation.

Frédéric Brouet fait remarquer que rien n'empêche de prévoir une participation aux frais.



Frédéric Montoya rappelle que le modèle économique de la FFRandonnée ne pourra s'affranchir des subventions sans vendre des prestations. La fête nationale du fast hiking en fait pleinement partie.

Matthieu Boher confirme que chaque circuit de fast hiking sera payant. Comme indiqué plus haut, des partenariats externes pourraient financer une grande partie du projet.

Alexandre Durand croit beaucoup dans le potentiel du fast hiking, qui contribue à la stratégie de diversification et de rajeunissement du public. Il est par ailleurs favorable à l'organisation d'un challenge digital. Le projet ne paraît cependant pas mature pour procéder à un vote en comité directeur. Il manque en effet une trajectoire budgétaire ainsi qu'un calendrier. Au passage, se pose la question de savoir si le projet est intégré au développement de MaRando. D'une manière générale, ce projet a été travaillé au sein de la commission des rencontres sportives, mais il doit être davantage partagé en interne.

Matthieu Boher précise que l'objectif aujourd'hui était davantage de valider des idées qu'un calendrier. Il est d'ores et déjà possible de lancer des e-challenges dans MaRando, comme le montre l'exemple des Bouches-du-Rhône. En revanche, un développement est effectivement nécessaire pour proposer un design spécifique.

Séverine Ikkawi partage l'analyse d'Alexandre Durand. Le projet présente des opportunités, mais il télescope d'autres sujets. Elle propose donc d'organiser une réunion de travail avec la communication et les partenariats.

Marianne Clarté souligne que le fast hiking se développe dans de nombreux départements, y compris ultramarins. Celui des Bouches-du-Rhône propose cette activité depuis quatre ans maintenant. Les entraînements permettent même d'obtenir des points et des dossards pour faire le tour de l'étang de Berre. Le succès de cette discipline dépendra de la volonté des comités, sachant que les conditions d'organisation sont très simples. Marianne Clarté fait également état d'une expérience de fast hiking menée avec succès avec des enfants en Catalogne.

Philippe Vallée aimerait lui aussi avoir davantage de précisions sur le volet financier du projet.

Frédéric Brouet comprend les arguments avancés par Alexandre Durand et Séverine Ikkawi concernant les contraintes techniques associées à MaRando. Au passage, le projet n'a pas encore été validé par la commission nationale des rencontres sportives. Les propositions présentées ce jour sont celles du groupe de travail. Rien n'empêche de décaler le calendrier proposé. Quoi qu'il en soit, ce projet est extrêmement novateur et il répond parfaitement aux objectifs de la FFRandonnée. Célèbre traileur, Kilian Jornet déplore que sa discipline ait perdu son âme et prône un retour aux valeurs fondamentales du trail.

Matthieu Boher explique que l'essentiel à ce stade est de pouvoir présenter de la matière, sans s'attacher aux détails. Tous les trails s'efforcent de redevenir plus vertueux. Du reste, certains organisent même des épreuves de fast hiking.



Frédéric Brouet appelle à ne pas perdre de temps, le risque étant que la FFRandonnée se fasse doubler sur ce projet.

Frédéric Montoya en est d'accord, ce qui ne dispense pas de s'interroger sur le timing. Par ailleurs, il perçoit que le réseau n'a pas encore pris conscience de l'intérêt du fast hiking. Beaucoup pensent à tort que cette discipline est réservée aux territoires de montagne, alors qu'il n'en est rien.

Évelyne Husson observe l'essor du fast hiking en Dordogne cette année, un département qui s'était jusqu'alors montré réticent. Grâce à la région Nouvelle-Aquitaine, une épreuve de fast hiking sera organisée au mois de mai.

Matthieu Boher quitte la réunion.

9. Éthique et déontologie

Résultat du questionnaire sur les violences

Marianne Clarté indique que 4 400 personnes ont répondu au questionnaire sur les violences (78,5 % de licenciés, 16 % d'animateurs ou élus, 3 % d'administrateurs, 1 % de salariés). Parmi ces répondants, 275 (6,3 %) ont déclaré avoir été confrontés à des violences (88 en tant que victimes, 123 comme témoins, 46 en tant que victimes et témoins). Les violences verbales arrivent en tête (50 %), devant les problèmes de gouvernance (25 %) et les violences psychologiques (24 %). Par ailleurs, 20 personnes ont été victimes de discrimination, 12 de violences sexuelles ou sexistes, 11 de violences physiques et 2 de harcèlement. Ces violences ont été commises lors de randonnées (53 %), dans le contexte associatif (22 %) et lors de formation (20 %).

À noter que 23 % des répondants dénoncent des comportements sexistes. Ainsi, 121 personnes déclarent avoir personnellement vécu des discriminations liées au genre. Les commentaires libres font état d'un phénomène de « machisme ordinaire », notamment chez les adhérents les plus âgés et lors des sorties. Ces constats doivent être pris en compte dans la formation des encadrants, comme le soulignent 47 % des répondants. Par ailleurs, 25 % des répondants considèrent que la FFRandonnée ne s'engage pas suffisamment dans ce domaine.

Marianne Clarté indique ensuite que 9,8 % des répondants indiquent avoir été confrontés à des problèmes de gouvernance, dont 73 % au niveau de leur club. Les principaux motifs sont la rétention d'information (ou décisions opaques) et les abus de pouvoir (ou intimidations).

Frédéric Montoya déplore que l'enquête mêle à la fois les violences sexuelles et la rétention d'information, des problématiques qui n'ont rien à voir.

Marianne Clarté signale que les résultats sont justement présentés de manière séparée, par thématique. D'une manière générale, l'un des constats les plus prégnants est que les personnes victimes ou témoins de violence ne savent pas à qui s'adresser au sein de la FFRandonnée, alors même qu'un correspondant est mis à leur disposition. L'accent doit



indiscutablement être mis sur la formation et la sensibilisation, notamment à travers des jeux de rôle et des mises en situation. Parallèlement, les dispositifs existants au sein de la FFRandonnée (cellule de lutte contre les violences, comité éthique et déontologique) doivent être mieux mis en avant.

Philippe Vallée fait savoir qu'un comité éthique et déontologique présidé par un avocat à la retraite a été mis en place en Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, il semblerait que le long-côte soit propice aux comportements déplacés. Le savoir-être devrait être une priorité dans les formations.

Olivier Mangin demande un point sur le certificat d'honorabilité.

Marianne Clarté indique que le taux de remplissage est très mauvais. Un rappel est donc nécessaire, car le ministère est mécontent.

Catherine Kabani rapporte que certains signalements arrivent à la commission médicale.

Claudine Allu souhaite savoir si la FFRandonnée envisage une formation dédiée.

Josiane Barailler indique que la formation de formateur met l'accent sur le savoir-être. Les formateurs doivent par exemple être particulièrement attentifs aux personnes présentant des difficultés.

Marianne Clarté ajoute que la formation des animateurs doit intégrer un moment consacré aux violences. En revanche, aucune formation dédiée exclusivement aux violences n'est prévue.

10. Commission numérique

Sensibilisation à la démarche de cybersécurité

Installation de la double authentification pour les membres du comité directeur

Gonzalo Gutierrez rejoint la réunion.

Frédéric Montoya indique en introduction que ce point fait suite à l'attaque informatique dont a été victime la FFRandonnée.

Gonzalo Gutierrez souligne que la cybersécurité ne dépend pas de l'informatique, mais de la volonté de chacun. Par exemple, seule la moitié des destinataires de son e-mail, qui les incitait à cliquer sur un lien pour télécharger une application, l'ont fait. Les membres du comité directeur se doivent de montrer l'exemple.

Le système d'information de la FFRandonnée a deux points d'entrées : Microsoft 365 pour la bureautique et SGVF pour les applicatifs (boutique, MaRando, licences, etc.). Depuis septembre 2025, 19 fédérations sportives ont subi une attaque informatique, dont 9 ont été



perpétrées par la même personne qui a attaqué la FFRandonnée. Le fait est que les outils de gestion des licences ne sont pas véritablement sécurisés.

Sitôt l'attaque de la FFRandonnée détectée, une réunion de crise a été organisée avec la direction, l'informatique et le juridique. Les autorités compétentes ont été alertées (une visite de la CNIL n'est pas impossible) et des démarches techniques ont rapidement été entreprises, démarches qui se poursuivent.

Alexandre Durand souligne l'importance de distinguer une utilisation abusive des données, contraire au RGPD et susceptible d'être sanctionnée par la CNIL, d'une subtilisation des données de la FFRandonnée par un hacker.

Thierry Lesselier ajoute que la FFRandonnée peut prouver à la CNIL qu'elle a déjà modifié son système d'information. Au passage, Paris.fr vient d'annoncer que ses données avaient été piratées. Les attaques sont permanentes.

Gonzalo Gutierrez signale qu'en décembre dernier, la ministre des Sports a adressé à la FFRandonnée un courrier appelant à une sensibilisation à la cybersécurité et demandant la mise en place d'un dispositif d'authentification forte. Environ 35 % des membres de la Fédération font le nécessaire. Plus de 50 % sont volontaires, mais ne prennent pas connaissance des processus à suivre — Gonzalo Gutierrez se désole de concevoir des tutoriels qui ne sont pas utilisés. S'ajoutent enfin 10 % de réfractaires qui font peser un réel risque en matière de cybersécurité. Un plan d'action est en cours afin de porter à 90 % la part de membres engagés. Gonzalo Gutierrez est par ailleurs en train de travailler à des contenus qui seront accessibles à partir de la base de connaissances.

S'agissant de la protection, un dispositif d'authentification forte est en cours de déploiement au niveau du Bureau et du CODIR (ce dispositif, qui consiste à saisir un code sur son smartphone pour accéder à Microsoft 365, bloque 99,9 % des attaques). Le déploiement se poursuivra en avril avec les comités régionaux. L'objectif est que l'ensemble du réseau soit équipé d'ici à juin 2027.

Franck Charbonnier explique qu'un hacker peut provoquer beaucoup de dégâts en usurpant l'identité de quelqu'un. Il ne faut donc pas penser que les conséquences d'une attaque se limitent à la personne hackée.

Gonzalo Gutierrez souligne qu'il ne faut jamais cliquer sur un lien avec précipitation.

Olivier Mangin pose la question de l'authentification forte pour SGVF.

Gonzalo Gutierrez répond que des échanges sont en cours avec les équipes de SGVF. Pour l'heure, il n'existe pas d'authentification forte pour cet outil.

La séance est suspendue le 4 mars 2026 à 18 heures 11.



11. Commission sentiers et itinéraires

Normalisation et qualification des itinéraires : pistes proposées

Frédéric Montoya souligne que la normalisation et la qualification des itinéraires participent de la reconnaissance des compétences de la FFRandonnée à l'extérieur. Il rend hommage à Richard Carlon, qui a consacré une journée de la DTN à une rencontre avec l'Afnor et Qualisport. Les baliseurs constituent une chaîne méconnue dont le travail mérite une reconnaissance accrue. Dans un contexte marqué par la nécessité de se positionner en tant que prestataire, la FFRandonnée doit se donner les moyens de répondre aux appels d'offres. La normalisation et la qualification des itinéraires y contribueront, tout en permettant l'élaboration d'un référentiel reconnu par un organisme extérieur comme l'Afnor.

Christophe Billard explique que les sentiers et itinéraires se prêtent idéalement à cette démarche centrée autour de la qualité. Beaucoup de choses ont changé depuis l'inauguration du premier tronçon de GR® en 1947. L'attention portée à l'environnement est par exemple beaucoup plus forte. Les deux autres piliers du développement durable, à savoir le pilier économique et le pilier social, sont également essentiels pour la FFRandonnée.

Astrid Andersen indique que la journée DTN du 4 février dernier avait pour objectif de dresser un panorama des dispositifs existants et d'identifier les solutions pouvant convenir aux spécificités de la FFRandonnée. Des représentants de l'Afnor étaient présents au titre du volet normalisation et des représentants de Qualisport au titre du volet qualification. Plusieurs intervenants extérieurs ayant déjà travaillé au sujet — d'autres fédérations, mais aussi le comité de la Drôme — ont également été conviés.

Le label fédéral de la FFRandonnée a été analysé à travers une matrice SWOT :

<p>S FORCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le randonneur un gage de qualité ▪ Pour le demandeur : outil promotionnel, de communication, de valorisation, une plus-value ▪ Pour le comité : renforce sa qualité d'expert des itinéraires ▪ Pour la Fédération : attester la qualité de ses itinéraires, rayonnement ▪ Le label est facilement modulable, adaptable puisqu'il s'agit d'un dispositif interne. ▪ Le label est un outil monétisable → prestation par les comités ▪ Evaluation/contrôle interne ou externe, à choisir 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N'importe qui peut créer un nouveau label ▪ Aujourd'hui → juge et partie : quelle crédibilité ? ▪ Pas d'utilisation systématique par les comités ▪ Pas d'utilisation systématique par les partenaires des comités 	<p>W FAIBLESSES</p>
<p>O OPPORTUNITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande latente des territoires non-utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ La concurrence peut créer de nouveaux labels : comment reconnaître un bon label ? 	<p>T MENACES</p>

Les échanges qui se sont tenus au cours de la journée DTN ont mis en évidence que l'Afnor Spec pouvait constituer un moyen de renforcer la position de la fédération. Pour mémoire,



l'Afnor Spec est un document de référence publié par l'Afnor qui sert à définir de bonnes pratiques, des règles ou des références communes dans un domaine donné. Il est rédigé par un consortium d'acteurs.

En pratique :

<p>S FORCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Crédibilité, rassurant pour la collectivité ▪ L'AFNOR SPEC n'exclut par le label ▪ Avantage sur un marché concurrentiel ▪ Moyen d'harmoniser, rendre lisible le balisage ▪ Visibilité des contributeurs à la norme sur les documents de références (logos) ▪ « Bouclier » : s'appuyer dessus en cas de contentieux ▪ Être à l'initiative de la norme confère un avantage concurrentiel pendant un certain temps. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation des équipes pour lancer et suivre les projets → investissement fédéral (RH, communication, accompagnement) ▪ Modèle économique fragile 	<p>W FAIBLESSES</p>
<p>O OPPORTUNITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication du ministère des sports (convention annuelle MSJOP) ▪ Participants possibles : ministères (sports, tourisme), pôle ressource, ONF, collectivités, ANDESS/ANDIIS... ▪ Contribution (cotisation) des collectivités porteuses de la norme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le déploiement dépendant du volontarisme des collectivités et acteurs locaux ▪ Concurrence → les concurrents pourront s'appuyer aussi sur la norme AFNOR. ▪ Si le consensus ne tend pas vers ce que la FFRandonnée souhaite. 	<p>T MENACES</p>

Dans un premier temps, le périmètre se focaliserait sur la balise PR.

Deux scénarios sont alors envisagés :

- se concentrer uniquement sur le balisage et éventuellement la signalétique informative ;
- intégrer la grille et les critères de labellisation PR et le métier de baliseur.

Recommandé par l'Afnor, le second scénario traduit un avantage concurrentiel, car les collectivités sensibles aux règles de l'Afnor se tourneront spontanément vers la FFRandonnée.

Une CNSI réunie courant février a validé le second scénario à l'unanimité, avec plusieurs observations :

- Intégrer dans la réflexion le coût que peut représenter une telle démarche en gardant à l'esprit qu'elle ne doit pas représenter une difficulté pour les comités.
- La normalisation est bien identifiée par les collectivités : privilégier ce dispositif ne peut que contribuer à renforcer le processus de labellisation.
- Bien maîtriser le processus lors de la concertation avec les autres acteurs lors de la phase de co-construction.



- La FFRandonnée est le seul organisme d'envergure nationale à faire du balisage. Une norme Afnor basée sur la balise PR, embarquant le label et le métier, peut donc inciter les collectivités à davantage se tourner vers les comités.
- Appliquer une norme n'implique pas obligatoirement un système de contrôle. Aujourd'hui, la réflexion n'est pas du tout aboutie sur le sujet.

La démarche de co-construction doit embarquer dans le projet des parties prenantes affichant une certaine diversité — collectivités, ministère des Sports, acteurs du tourisme, etc.

Pour ce qui est du financement, deux sources ont d'ores et déjà été identifiées : Esprit Rando (via le mécénat du Crédit Mutuel) et le ministère des Sports (via une convention passée avec l'Afnor).

Astrid Andersen explique qu'il reste maintenant à prendre connaissance du devis de l'Afnor et à finaliser le financement, pour un démarrage au second semestre et une Afnor Spec prête pour la fin du premier semestre 2027.

Applaudissements.

Frédéric Montoya félicite Astrid Andersen pour le travail réalisé. Il demande si le comité directeur doit se prononcer sur le second scénario.

Astrid Andersen explique que le sujet étant nouveau, le choix a été fait de faire une simple information ce jour.

Christophe Billard confirme que le comité directeur se prononcera ultérieurement.

Annette Gogneau insiste sur l'importance de réaliser des contrôles, car si une norme est édictée, c'est dans l'espoir qu'elle soit respectée. Corollairement, toute norme doit être contrôlable à travers des critères objectifs, transparents et connus des différents acteurs.

Marianne Clarté signale qu'il existe un catalogue européen de normes affiliées à la norme Afnor. La FFRandonnée pourrait s'en inspirer.

Frédéric Montoya explique que les contrôles peuvent être mal perçus de la part de ceux qui les subissent. Or le fait d'appliquer une norme doit au contraire constituer un motif de fierté. La FFRandonnée ne part pas d'une feuille blanche. C'est justement parce qu'elle est sûre de la qualité de son travail qu'elle cherche à en faire une norme visée par un organisme extérieur reconnu. Un important travail de communication devra être mené, notamment auprès des comités.

Philippe Vallée ajoute que les contrôles sont un facteur de progrès. La confiance n'empêche pas le contrôle, car tout le monde peut commettre des erreurs.

Frédéric Montoya confirme ensuite que les critères de contrôle doivent être objectifs et atteignables.



Gilles Jacquet rapporte que, sur le terrain, l'inscription des PR au PDESI est souvent mise en avant. Or aucun critère qualité n'est nécessaire pour y être inscrit. Cette démarche va donc dans le bon sens.

Frédéric Montoya invite les membres du comité directeur à évoquer le sujet au sein de leurs comités respectifs.

Marianne Clarté préconise une priorisation claire des projets de la FFRandonnée. Le réseau pourrait en effet juger certains d'entre eux secondaires.

Frédéric Montoya laisse entendre que le réseau serait malvenu de reprocher à la FFRandonnée de dérouler sa feuille de route. Ce projet de normalisation aura un coût, mais il s'agit d'un investissement. La reconnaissance qui en découlera sera monétisable.

Séverine Ikkawi précise que la FFRandonnée attend le retour du Crédit Mutuel, qui a été sollicité dans le cadre de sa donation de mécénat. Concernant les relations extérieures, elle est particulièrement intéressée par la composition du consortium qui sera chargé de l'élaboration de la norme. Enfin, la démarche a également vocation à être évoquée à l'occasion des 80 ans de la FFRandonnée et dans le dossier de candidature PCI.

Frédéric Montoya retient cette dernière proposition, qui contribuera à mettre les baliseurs en valeur.

Frédéric Brouet s'interroge quant à un possible dépôt de la marque PR, à l'image de ce qui a été fait pour les GR®.

Christophe Billard signale qu'une démarche a été engagée en ce sens il y a quelques années, mais sans aboutir.

Frédéric Montoya fait observer que les PR présentent une très forte disparité sur le territoire. Le sujet mérite donc effectivement une réflexion.

Christophe Billard explique que les PR constituent un périmètre très important au sein duquel la concurrence est très forte. Certaines entités publiques ont mis en place leur propre démarche qualité. Si la FFRandonnée ne fait rien, elle aura manqué une occasion. S'agissant de la normalisation, Christophe Billard plaide pour une démarche progressive. Aussi les modalités présentées ce jour ne sont-elles pas gravées dans le marbre. Il signale au passage que le terme de « certification » n'a pas été prononcé. Or la certification est le schéma le plus abouti en matière de qualité. Sauf qu'elle implique des coûts élevés et des audits externes systématiques.

Frédéric Montoya partage la volonté de procéder par étape. La conviction de la FFRandonnée étant aujourd'hui acquise, il importe maintenant d'emporter celle du réseau. La certification est plus forte en matière d'affichage, mais elle est aussi plus exigeante.



Christian Lesieur signale que le conseil départemental et les communautés de communes de son département reconnaissent la labellisation des PR. Il paraît donc impératif de s'en prévaloir à grande échelle.

Astrid Andersen quitte la réunion.

La séance est suspendue de 10 heures 28 à 10 heures 52.

12. Développement durable

Chemins ruraux, charte de mixité, projets

Bernard Cheneau et Éloi Bebey rejoignent la réunion.

Frédéric Montoya souligne en introduction le travail remarquable accompli par Bernard Cheneau sur la charte de mixité du comité de Vendée.

Annette Gogneau indique que l'année a débuté avec l'arrivée d'Isabelle Ladevèze à la DTN. Elle salue à cette occasion l'implication de la DTN dans le développement durable. La commission nationale du développement durable a tenu trois réunions plénières et deux réunions dédiées (charte du randonneur et communication), et organisé trois réunions du groupe de travail « protection des chemins ruraux ». L'action du pôle national est complétée par les correspondants environnement localisés en région.

En 2025, a été élaboré un plan de travail poursuivant trois objectifs :

- accroître et diffuser la connaissance ;
- mobiliser le réseau ;
- sensibiliser les pratiquants.

Ce plan contribue au plan fédéral et au volet développement durable du programme de campagne (« *Randonner aujourd'hui en pensant à ceux qui randonneront demain* »). Il a vocation à être mis en œuvre avec le réseau et différents partenaires.

Annette Gogneau cite trois actions de ce plan :

- la reconstitution du groupe de travail dédié aux chemins ruraux ;
- la participation au comité de sélection d'Esprit Rando ;
- un nouveau partenariat avec l'OFB (Partenaires Engagés pour la Nature).

Pour accroître et diffuser la connaissance, la DTN a contribué à la création d'un volet écoresponsable dans toutes les formations. Citons également le déploiement de la mallette SEE et la constitution d'une boîte à outils pour l'organisation d'événements écoresponsables.

Pour mobiliser le réseau, a été mise en œuvre avec la commission nationale des rencontres sportives une charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs. Une charte des 15 engagements des fédérations sportives a également été rédigée



avec le concours des services généraux. Les trophées des clubs seront par ailleurs remis lors du prochain congrès. S'ajoutent enfin la charte du randonneur et la charte de mixité des itinéraires et des utilisateurs de la nature.

Les projets pour 2026 sont les suivants :

- l'exposition Développement durable au congrès ;
- l'incitation à l'organisation de manifestations de protection de l'environnement ;
- la refonte du guide méthodologique ;
- la promotion de la charte de mixité ;
- l'engagement d'une démarche Responsabilité sociétale des organisations.

Annette Gogneau ajoute que la Fête de la nature se déroulera du 20 au 25 mai 2026. Cette manifestation, qui se tient dans toute la France, vise à faire découvrir et aimer la nature à des publics qui n'en sont pas proches habituellement.

Séverine Ikkawi explique que le modèle de cette fête rappelle celui des Journées du patrimoine. Concrètement, de nombreux acteurs y proposent des actions de découverte de la nature et de la biodiversité. L'idée cette année serait de recenser les actions déjà mises en œuvre par certains comités et d'inciter les autres à en proposer.

Frédéric Montoya attire l'attention sur le calendrier chargé des comités et des clubs à cette période de l'année.

Annette Gogneau mentionne parmi les actions à poursuivre et à amplifier la recherche de nouveaux partenariats. Une réflexion sera par ailleurs lancée afin de mobiliser sur le thème de la santé environnementale. La création d'un label de développement durable pour les clubs, les comités et les manifestations est aussi envisagée. Enfin, la contribution au PNACC Sport doit être questionnée, car le dispositif ne semble aujourd'hui pas très adapté aux activités de la FFRandonnée. Une déclinaison aux pratiques de la randonnée pourrait être étudiée.

Isabelle Ladevèze rejoint la réunion.

Isabelle Ladevèze a été nommée cadre technique nationale le 1^{er} février dernier. Sa principale mission consistera à travailler sur le développement durable au sein de la FFRandonnée. Parallèlement, elle conduira également une mission sur le développement de la marche nordique.

Annette Gogneau l'invite à citer une ou deux actions sur lesquelles elle s'engagera prioritairement.

Isabelle Ladevèze s'attaquera dans un premier temps à l'élaboration d'un outil pédagogique de sensibilisation à l'impact d'un randonneur sur l'environnement (une sorte de « fresque des randonneurs »). Elle a également pris contact avec la commission nationale des rencontres sportives afin d'assurer l'articulation des championnats de longe-côte et du rando-challenge



avec la charte des 15 engagements. L'une de ses principales missions consistera à animer le réseau Développement durable en vue d'un meilleur partage des bonnes pratiques.

Marianne Clarté met en avant les difficultés rencontrées pour appliquer la charte des 15 engagements écoresponsables dans le cadre de l'organisation du Grand tour de l'étang de Berre.

Frédéric Montoya l'invite à se rapprocher du département service aux membres, qui est là pour apporter son aide. Par ailleurs, il n'est pas question de remplir les 15 engagements de la charte lors de toute manifestation.

Bernard Cheneau présente la charte de mixité des itinéraires du comité de Vendée. Le comité avait déjà élaboré une première charte dans les années 2000, puis une autre avec les Pays de la Loire en 2015. En 2023, les équestres l'ont relancé pour rédiger une nouvelle charte, démarche à laquelle les cyclotouristes ont été associés (la FFC et Fransylva n'ont malheureusement pas répondu aux sollicitations). Le titre de la charte a été étendu aux usagers de la nature en Vendée. Le comité de Vendée a fait appel à une graphiste et les engagements de la charte ont été rassemblés dans un dépliant. Les chasseurs et les agriculteurs ont également été intégrés à la démarche. Le comité a aussi sollicité les gestionnaires du sol, à savoir l'ONF, le Conservatoire du littoral et l'Association des maires et des communautés de communes. Le conseil départemental, qui a créé des « espaces naturels sensibles », a aussi été partie prenante, tout comme le comité départemental du tourisme. Il est à noter qu'aucun partenaire n'a émis d'obstacle à participer à cette action ni remis en cause la présentation de la charte. Financé par le comité de Vendée, le dépliant a été tiré à 1 500 exemplaires. Une signature de la charte a été organisée le 16 septembre 2025 en présence des 11 partenaires. Parmi les premières retombées, citons la venue du chanteur Ycare en Vendée, qui parcourra 12 itinéraires en donnant un concert chaque soir.

Frédéric Montoya souligne que cette charte est la preuve par l'exemple que réunir les acteurs du terrain permet de faire avancer les dossiers. Il interpelle le comité directeur afin que les initiatives de ce type soient promues dans le réseau.

Marianne Clarté fait savoir qu'un poster présentant la charte de mixité est prévu au congrès. Une distribution du dépliant aura également lieu.

Maryse Brauge rapporte que son comité travaille avec les chasseurs à l'entretien des sentiers. Ce samedi 7 mars se tiendra l'opération nationale J'aime la nature propre, organisée par la Fédération nationale des chasseurs.

Marianne Clarté explique que la normalisation et la charte de mixité illustrent parfaitement le lien qui peut être fait entre le local et le national.

Annette Gogneau introduit l'intervention de Gilles Jacquet en soulignant que la défense des chemins ruraux constitue l'une des plus anciennes actions en matière de protection de l'environnement.



Gilles Jacquet rappelle que le groupe de travail consacré aux chemins ruraux avait été initié par Bernard Cheneau en 2020. Grâce à Perrine, ce groupe a été réactivé en 2024. Son périmètre a été consolidé en décembre 2025 en se focalisant sur le chemin rural, avec fossés et haies, la biodiversité associée, que le chemin soit support d'itinéraires ou pas.

À l'issue de ces travaux, le groupe a proposé le plan d'action suivant :

- proposer une relecture des dispositifs PDIPR et PDESI avec l'ADF et le PRNSN ;
- définir les actions à conduire pour faciliter les inventaires des chemins ruraux ;
- réaliser un état des lieux et faire remonter des actions locales menées par le réseau ;
- proposer un module de formation « chemins ruraux » ;
- assurer une veille juridique, législative et réglementaire pour mener des actions de lobbying et participer à l'évolution de la législation ;
- vulgariser les actions menées dans ce domaine auprès des comités via les correspondants régionaux environnement ;
- construire un argumentaire pour faciliter les actions de lobbying par le réseau auprès de leurs députés pour faire évoluer les (projets) de loi ;
- inciter le réseau à participer aux enquêtes publiques visant les aliénations.

Le 16 décembre 2025, le CNDD a acté les actions suivantes :

- se concentrer sur la finalisation du Guide chemins, sentiers et itinéraires proposé par Éloi Bebey ;
- poursuivre en parallèle la veille juridique des projets législatifs et réglementaires déjà activée, mais qui nécessite d'être renforcée et organisée ;
- produire des éléments de langage opérationnels à destination des comités sur les enquêtes publiques, les inventaires, les échanges de chemins, les enjeux autour du PDIPR et du PDESI.

En parallèle du guide, des propositions ont été formulées pour renforcer la protection des chemins ruraux :

- faire reconnaître les itinéraires de randonnée comme de véritables infrastructures de mobilité douce et de nature, comparables aux voies vertes ou aux pistes cyclables ;
- consolider, dans le cadre des moyens et des processus existants, la présence et la représentation de la FFRandonnée au sein des instances départementales — notamment les CDESI et les dispositifs liés au PDESI ;



- créer une servitude légale d'intérêt général applicable aux itinéraires structurants, notamment les GR® et GR® de Pays, pour garantir un droit de passage piéton permanent, strictement encadré, sur les portions indispensables à la continuité du réseau ;
- renforcer le dialogue avec les autres acteurs du plein air — fédérations sportives, organisations agricoles, associations de chasse ou de propriétaires — pour construire des équilibres durables entre les usages.

Frédéric Montoya tient à saluer le travail d'Éloi Bebey, notamment son appropriation remarquable du sujet.

Éloi Bebey indique avoir été sollicité lors de l'interrégion du Grand Nord-Est en octobre dernier afin de fournir un appui juridique sur plusieurs sujets, à savoir l'aliénation, la loi 3DS, la loi « engrillagement » et le PDIPR. À cette occasion, il a constaté que la FFRandonnée ne disposait pas d'un outil juridique permettant d'accompagner le réseau sur des thématiques récurrentes. Il a donc décidé de transformer la fiche pratique initialement prévue en un guide des sentiers, chemins et itinéraires.

Ce guide s'articule autour de quatre parties :

- Comprendre : clarification des termes juridiques et techniques.
- Connaître le cadre juridique : présentation des textes législatifs.
- Agir sur le terrain : traduction des principes juridiques en actions locales.
- Perspectives et orientations fédérales : vision stratégique et politique de la Fédération.

Les deux premières parties ont été rédigées et un rendez-vous est prévu ce jour même avec le groupe des chemins ruraux. D'ordre technico-juridique, elles pourront être validées et diffusées au réseau assez rapidement. Les deux autres nécessitent quant à elles une réflexion plus approfondie. Après validation par le comité directeur, elles permettront de transmettre au réseau les actions à prioriser au quotidien.

Patricia Alliot-Guichard souhaite savoir si le guide permettra aux comités concernés par le goudronnage du GR®3 de mener une action sur le terrain.

Éloi Bebey présume que tel sera le cas.

Gilles Jacquet sollicite l'accord du comité directeur afin que le guide soit scindé en deux parties, conformément à la proposition formulée par Éloi Bebey.

Frédéric Montoya déclare que le comité directeur renvoie la décision à la CNDD.

Christian Lesieur suggère que le guide soit intégré à la formation des baliseurs.

Éloi Bebey quitte la réunion.



13. Communication

Projet cadre 2027, 80 ans des GR®

Séverine Ikkawi précise en introduction que cette présentation est issue des travaux d'un groupe de travail mis en place l'année dernière. Pour rappel, l'année 2027 marquera les 80 ans du balisage du premier tronçon de GR®. L'idée est de célébrer les 115 000 km de GR® et de GR® de pays à cette occasion. Cette célébration poursuit deux objectifs : accroître la notoriété de la FFRandonnée et contribuer à la « mission 500 000 membres ». Séverine Ikkawi signale en effet que 72 % des Français connaissent les GR®, mais seulement 24 % savent qu'il s'agit d'une marque de la Fédération. L'événement doit également être l'occasion de rendre hommage aux générations de baliseurs qui se sont succédé depuis 1947 pour créer un maillage d'itinéraires exceptionnel dans le monde. Au-delà du réseau fédéral, des partenaires extérieurs seront sollicités pour démultiplier la communication, notamment auprès des publics qui ne connaissent pas la FFRandonnée, sachant que le nombre de randonneurs s'accroît chez les 35 ans et plus.

Cinq temps forts sont proposés :

- la sortie d'un beau livre (octobre 2026) ;
- l'inscription au Patrimoine Culturel Immatériel de la France (printemps 2027) ;
- un événement « Le mois des GR® » dans tous les territoires (printemps 2027) ;
- une opération type Mad Jacques (à caler) ;
- un colloque « Les GR® d'hier, les GR® de demain » (automne 2027).

Titre « Les merveilles des GR® », le beau livre sera publié aux éditions Glénat. Il proposera une sélection de GR® dans toutes les régions de France métropolitaines, avec 16 pages introductives sur l'histoire des GR®.

Thierry Lesselier précise que ce beau livre est une initiative des éditions Glénat, qui a opéré la sélection des GR®.

Séverine Ikkawi indique que l'ouvrage pourra être précommandé à tarif préférentiel à partir du congrès fédéral.

L'inscription de la randonnée au PCI suit son cours, poursuit Séverine Ikkawi. Une rencontre a eu lieu le 3 février dernier avec les interlocuteurs de la FFRandonnée au ministère de la Culture. L'objectif est de déposer un dossier pour le jury de l'automne 2026.

En matière d'actions événementielles, les comités et les clubs seront en première ligne pour proposer des randonnées dans les territoires. L'objectif est d'organiser un programme de festivités sur un mois. Chaque comité organisera un événement local en lien direct avec les GR® de son territoire. Ces festivités visent notamment à mettre en avant la diversité des itinéraires. Un kit de communication sera mis à disposition des comités par le national.



Évelyne Husson précise que les budgets des partenaires sont généralement votés avant le mois de juillet. À cet égard, il serait judicieux de pouvoir d'ores et déjà proposer un logo et une présentation succincte sans attendre la finalisation du kit de communication.

Séverine Ikkawi signale que les différents projets seront présentés à la clôture du congrès. Un dossier de présentation sera transmis aux comités dans la foulée afin qu'ils puissent approcher des financeurs potentiels. Elle insiste par ailleurs sur la nécessité de mettre en place un système de remontée de photos et de vidéos, ainsi que sur le rôle essentiel de MaRando pour trouver toutes les informations. Le choix de la période s'est porté sur le mois de mai, car il compte cinq week-ends et plusieurs jours fériés. Bien entendu, le service communication du national apportera son soutien.

Afin de toucher davantage le grand public, il est proposé de faire appel à Mad Jacques, organisateur français connu pour ses activités ludiques et festives auprès d'un public jeune et urbain. L'idée serait de participer à un ou deux de ses événements en 2027, ou de lui confier l'organisation d'un événement sur mesure estampillé « 80 ans des GR® » (un premier devis compris entre 15 000 et 20 000 euros a été fourni). Séverine Ikkawi propose de comparer les offres d'autres structures. L'objectif est de s'adresser à un partenaire qui saura capter un public que la FFRandonnée ne connaît pas bien. Il est toutefois à noter que le concept proposé par Mad Jacques a beaucoup plu.

Alexandre Durand indique que le modèle économique de Mad Jacques repose sur une forte participation des jeunes et sur une proposition de service à des territoires désireux d'être mis en avant. Cet organisateur n'a donc pas véritablement besoin de partenaires privés.

Évelyne Husson présume que ce prestataire dispose d'un fichier important de jeunes.

Séverine Ikkawi souligne que c'est tout l'intérêt de l'initiative.

Comme indiqué plus haut, l'organisation d'un colloque « Les GR® d'hier, les GR® de demain » est également prévue à l'automne 2027.

Alexandre Durand se demande si ce colloque doit être intégré aux célébrations des 80 ans, ou s'il peut en être déconnecté pour nourrir le futur plan fédéral. Les différents temps forts doivent en effet être priorités selon le calendrier, mais aussi selon les moyens budgétaires.

Séverine Ikkawi indique qu'une exposition itinérante consacrée aux GR® est également envisagée, avec un contenu commun et un contenu propre à chaque région.

Frédéric Montoya fait observer que les comités régionaux pourraient y participer financièrement.

Séverine Ikkawi ajoute qu'un plan médias est aussi prévu. *Passion Rando* proposera ainsi un dossier spécial dans son numéro du printemps 2027. Plusieurs médias ont par ailleurs fait part de leur intérêt pour l'événement. S'ajouteront des partenariats avec des influenceurs. Enfin, un documentaire de 52 minutes sera réalisé.



Séverine Ikkawi souligne qu'il reste un travail important à effectuer avec les services du siège et avec les différentes commissions, sur le modèle de ce qui a été fait pour la « mission 500 000 membres ». De nombreux projets en cours vont en effet pouvoir servir les 80 ans. Elle cite notamment le développement du fast hiking, le GR® Aventures ou encore la norme Afnor.

Un premier projet de chiffrage fait état de 539 000 euros de charges et de près de 400 000 euros de produits via des partenariats. Ce budget sera arbitré au fil de l'eau au gré des financements obtenus.

Frédéric Montoya note que le projet est ambitieux, mais les 80 ans des GR® le justifient, notamment dans le cadre de la « mission 500 000 membres ». La FFRandonnée laissera libre cours aux initiatives locales pour gagner la participation de tous.

Frédéric Brouet suggère de constituer une base documentaire des GR® pour en favoriser l'historiographie. Il appelle également à penser à l'héritage de 2027, citant le GR® Aventures, le parrainage, le marquage, les Journées européennes du patrimoine et les jeunes (dont les scolaires).

Patricia Alliot-Guichard fait savoir que le président de la Fédération française du cyclotourisme est prêt à organiser un événement conjoint autour de l'inclusion sur un tronçon de GR®.

Philippe Vallée signale que les actions locales seront intéressantes à double titre : elles viendront du terrain et auront un coût inférieur. Il demande au passage si les comités régionaux et départementaux bénéficieront d'aides.

Frédéric Montoya fait valoir que le rayonnement autour des 80 ans et la « mission 500 000 membres » auront des retombées sur les clubs et donc les comités. Au vu des taux de réserves des comités, le réseau est capable de mobiliser quelques fonds.

Alexandre Durand explique qu'à l'image de la FFRandonnée, les comités pourront puiser dans leurs fonds et rechercher des partenariats.

14. Questions diverses

Katia Cizo indique que les membres du comité directeur inscrits au congrès recevront prochainement toutes les informations pratiques dont ils auront besoin. À ce jour, 110 participants sont inscrits. Par ailleurs, 83 comités, 2 membres associés, 155 clubs et 165 animateurs sont inscrits à l'AG.

15. Clôture

Frédéric Montoya remercie les participants pour leur contribution.

La séance est levée le 5 mars 2026 à 13 heures 19.



MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Frédéric Montoya
Le Président

Claudine Allu
La Secrétaire générale

*NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA [www.codexa.fr]
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité de la Secrétaire.*
